



Exemple de bonne pratique RHA+ : Intégration d'exigences environnementales (ISO 50001) lors d'un appel d'offres maintenance CVC

Contexte et Enjeux

- Suite à une récente certification ISO 50001, un client RHA+ souhaite déployer son plan de progrès et **intégrer l'amélioration énergétique dans les phases de consultation.**
- A l'occasion du renouvellement du contrat d'entretien des chauffages, ventilations et climatisations (CVC), le consultant RHA+ a orienté la consultation selon ce nouvel axe de productivité.



Mise en Œuvre

- Lors de la consultation, le consultant RHA+ a ainsi défini 2 axes de productivité :
 - **L'axe « classique »** du coût de la prestation, calculé par rapport au coût du prestataire de maintenance sortant
 - **L'axe « amélioration énergétique »** composé de quatre étapes :
 1. La définition d'un budget de travaux d'amélioration de la performance énergétique (main d'œuvre et fournitures) à la charge du prestataire. Ce budget devra être utilisé durant la période contractuelle.
 2. La réalisation des travaux : mise en place de systèmes de comptage des consommations, puis réalisation des travaux d'amélioration.
 3. Le calcul des gains énergétiques de chaque action, par rapport aux relevés de comptage, avant et après travaux.
 4. Le « partage » des gains énergétiques en fin de contrat, selon une répartition définie au contrat. Pour le prestataire, ces gains seront plafonnés au montant du budget des travaux d'amélioration énergétique.

Résultats et Valeur Ajoutée de RHA+ :

- Création d'un **réel partenariat** entre le client de RHA+ et son prestataire : outre **l'élévation de la maturité énergétique** des deux sociétés, le **partage des gains** est un moyen d'inciter le prestataire à rapidement identifier et mettre en place des actions, pour satisfaire le client, et récupérer son investissement dans les meilleurs délais.
- **Risque minimisé** pour le client RHA+, car si le budget de travaux n'est pas utilisé par le prestataire, il devra le **reverser au client RHA+**.